

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Envoyé en préfecture le 19/04/2025

Reçu en préfecture le 19/04/2025

Publié le

ID : 074-217402445-20250417-2025_04_18-DE

Séance du 17/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi dix-sept avril à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 11/04/2025

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.

ABSENTS : MARECHAL Aurélie, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : MARECHAL Aurélie à SAUTOUR Laure.

Monsieur LENEVEU Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025 04 18 Travaux pour la sécurisation du carrefour des Eléchères

Monsieur le Maire soulève le problème de sécurité routière au niveau du carrefour des Eléchères. En effet, ce carrefour pose plusieurs problématiques : Le carrefour se situe en entrée d'agglomération avec des véhicules arrivant vite depuis la RD27, qui plus est dans un virage serré. Il y a régulièrement une accumulation de graviers et de tout-venant ainsi qu'un ruissellement d'eau lors de pluies. Un arrêt de bus est situé dans le virage ce qui est dangereux pour les usagers et peu pratique pour les conducteurs de bus.

Monsieur le Maire présente un projet pour la sécurisation du carrefour des Eléchères par avec notamment :

- une modification de l'arrêt de bus : l'arrêt se trouverait désormais sur la RD27, le bus s'arrêtera en pleine voie.
- un passage piétons pour accéder à l'arrêt de bus et visant à ralentir la circulation.
- Une modification paysagère afin d'obliger les usagers de la route à marquer le stop au le carrefour et inciter les véhicules à ralentir.

Le coût total est estimé à 160 089.70 € HT soit 192 107.64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** d'aménagement du carrefour des Eléchères,
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat par le biais de la DETR, de la DSIL et du CRTE, du Conseil Régional par le biais du CAR et du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

La secrétaire, Nicolas LENEVEU.

